

CONDITIONS POUR LA PRÉSENCE DES CHIENS DANS LE JAZZALDIA

La présence des chiens dans le festival JAZZALDIA est conditionnée aux besoins et aux règlements des différents espaces occupés par le Festival pour ses lieux de concerts, ces espaces étant aussi bien publics (régis par l' « Ordonnance municipale pour la protection et la possession d'animaux à Donostia-Saint-Sébastien » de la municipalité de Donostia-Saint-Sébastien) que privés (dans lesquels il y a aussi certaines règles d'occupation et de coexistence en vigueur à respecter) :

- Lieux de concerts dans des lieux privés:

La présence des chiens dans des salles culturelles polyvalentes et dans des lieux privés est interdite, sauf pour les chiens d'assistance (chien guide, chien de signalisation, chien d'alerte médicale, autisme, chien d'assistance aux personnes à mobilité réduite, etc.), conformément à la loi 10/2007, du 29 juin, sur les chiens d'assistance pour l'attention aux personnes handicapées. Ainsi, en général, la présence des chiens ne sera pas autorisée à :

- Kursaal Auditorioa (pour assister avec des chiens guides, un billet spécifique doit être acheté pour les « personnes à mobilité réduite - rangée 17 »)
- Victoria Eugenia Antzokia
- San Telmo Museoa
- Kutxa Kultur Tabakalera

-Lieux de concerts fermés réglementés: Les espaces fermés réglementés sont soumis aux mêmes règlements que les espaces culturels privés et, par conséquent, les chiens ne sont pas admis à l'intérieur (à l'exception des chiens d'assistance).

- Trinitate Plaza

- Lieux de concerts en plein air sur la voirie publique urbaine: La réglementation municipale autorise la présence des chiens. Dans le cas du JAZZALDIA, la présence de l'animal pendant les concerts est soumise à des règles de santé et d'hygiène et de coexistence (c'est-à-dire qu'il sera autorisé tant que son comportement n'affecte pas le déroulement normal de l'événement). L'animal doit être attaché et ne doit pas faire ses selles ou uriner dans la zone du site de l'événement.

- Kursaal Terrazas